
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du 15 avril 2021

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze avril à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

Date de la convocation : 09 avril 2021

Sont présents: Laurent PARSIS, Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Francois BOUCHER, Olivier WISSART, Antoine BIGARNET, Armand DEGARDIN, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Julien FARCY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Yasmina RABIER-MEJRI, Hubert SAINT-JEAN

Absents: Frédérique MASSON

Secrétaire de séance: Fabienne BOURGOIS



M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er avril 2021.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 1er avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Affectation du résultat - DE 2021 012

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Laurent Parsis, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 427 522.18 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur) | 357 916.68 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 7 500.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 69 605.50 |
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 427 522.18 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2020 | 427 522.18 |
| Affectation obligatoire | |

| | |
|--|------------|
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 9 130.21 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 418 391.97 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2020 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

3/ Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021 - DE 2021 013

M. le Maire informe l'assemblée qu'avant de se prononcer sur le budget primitif 2021, il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes locales.

Cependant, il rappelle que suite à la réforme sur la taxe d'habitation, il n'y a plus lieu de voter ce taux : une compensation du montant figé de 2017 sera versée sous forme de compensation sur le même compte de recette par l'Etat.

M. le maire rappelle les taux communaux appliqués en 2020 :

Taux taxe sur le foncier bâti : 16.60%

Taux taxe sur le foncier non bâti : 32.06%

M. le Maire informe qu'à partir de cette année, le taux communal de la taxe sur le foncier bâti est additionné au taux départemental qui est fixé à 25.54%.

Sur proposition de la commission finances, M. le Maire propose d'augmenter de 3 ou 4 ou 5% le taux communal foncier bâti et foncier non bâti.

Après les débats, M.le Maire propose de passer au vote.

- Pour une augmentation de 3% du taux communal : 0 voix POUR
- Pour une augmentation de 4% du taux communal : 3 voix POUR
- Pour une augmentation de 5% du taux communal : 11 voix POUR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 11 voix POUR :

- décide d'augmenter le taux communal sur le bati foncier et non foncier de 5%

- d'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI : 42.97 % (dont 25.54% de taux départemental et 17.43% de taux communal)**
- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 33.66%**

4/ Vote des subventions aux associations 2021 - DE 2021 014

M. Le Maire rappelle que, comme chaque année, il est nécessaire de voter le versement des subventions attribuées aux différentes associations de la commune.

M. le Maire passe la parole à M. DEGARDIN, adjoint au maire en charge des associations.

M. DEGARDIN informe le conseil que les dossiers de demande de subvention des associations ont été étudiés lors de la commission "vie communale" qui s'est tenue le lundi 12 avril dernier. Après avoir étudié les besoins financiers de chacune d'elles, la commission propose d'attribuer les subventions à verser aux associations de la manière suivante :

| ASSOCIATIONS | MONTANT |
|---------------------|----------------|
| CLUB DES AINES | 200 € |
| CLUB DE DANSE | 300 € |
| SOCIETE DE CHASSE | 250 € |
| AMICALE BOULISTE | 200 € |
| CLUB DE GYM | 400 € |
| SOUVENIR FRANCAIS | 15 € |
| TOTAL | 1365 € |

M. le Maire suggère aux membres du Conseil d'inscrire au budget les subventions à verser tels que résumé au dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le versement des subventions aux associations, pour un total de 1365 €**

5/ Vote de la subvention au CCAS 2021 - DE 2021 015

M. Le Maire rappelle que, comme chaque année, il est nécessaire de voter le versement de la subvention attribuée au CCAS de la commune.

Madame Delgove, adjointe en charge du CCAS, explique que la population des aînés (+ de 65 ans) augmente chaque année et cela impacte le budget. Certaines communes avoisinantes repoussent l'âge d'attribution à 70ans mais cette éventualité n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Le besoin annuel pour couvrir les dépenses usuelles du CCAS, Aînés, naissances ... etc ... est de 6 500 €.

Une nouvelle subvention sera émise en fin d'année afin de compenser les subventions BAAG accordées aux enfants du village. Cette compensation sera effectuée à l'euro près et un règlement des demandes d'attribution, avec une date butoir de demande sera mis en place et soumise au Conseil Municipal, avant la rentrée prochaine.

M. Le Maire suggère aux membres du Conseil d'inscrire au budget la subvention attribuée au CCAS de la manière suivante :

| | MONTANT |
|-----------------------------------|----------------|
| compte 657362 - Subv. fonct. CCAS | 6 500 € |
| TOTAL | 6 500€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **approuve le versement de la subvention attribuée au CCAS pour un total de 6 500 €**

6/ Vote du budget primitif 2021 - drucat - DE 2021 016

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Drucat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Drucat pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 848 970.00 Euros

En dépenses à la somme de : 848 970.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 521 037.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 123 400.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 135 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 34 165.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 433.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 816 535.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 1 937.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 271 666.00 |
| 74 | Dotations et participations | 122 440.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 2 000.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 100.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 418 392.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 816 535.00 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2 946.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 20 359.00 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 9 130.00 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 32 435.00 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 19 802.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 10 200.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 433.00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 32 435.00 |

ADOPTE A LA MAJORITE

Questions diverses :

Point eau : Mr le Maire informe que les délégués auprès du syndicat d'eau de Nouvion-Sailly Flibeaucourt, Messieurs Bigarnet, Farcy et lui-même ont assisté à un conseil syndical le 14 avril dernier. Il demande à Antoine Bigarnet d'en faire un compte rendu.

M. Bigarnet informe le conseil municipal que les travaux de forage du nouveau point de captage commenceront au printemps. Si les résultats opérationnels (Débit, Qualité ...) sont conformes aux tests, le captage sera terminé pour devenir définitif. La suite des travaux pourra être engagée. En attendant, les utilisateurs resteront sous le système de distribution dérogatoire, avec une restriction de la consommation d'eau potable pour les femmes enceintes et les nourrissons.

Ecole : M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les parents d'élèves de Drucat, et de la suite du dossier RPI. Après un échange avec le conseil, il informe celui-ci qu'il sera très prochainement consulté pour valider ou pas la décision d'adhérer au RPI Caours-Neufmoulin.

Questions d'initiatives :

Madame Bourgois : remercie des conseillers qui ont apporté des petits pots pour faire des plants pour la commune. Monsieur Saint Jean propose son aide pour les réaliser, il est vivement remercié par le conseil.

François Boucher : informe que pour le projet de haies rue de la Caprie, il a eu le propriétaire du champ au téléphone. Celui-ci se pose des questions pour l'entretien de cette haie. M. le maire informe qu'elle sera entretenue par la commune. François Boucher va donc continuer à étudier ce projet avec le propriétaire.

Véronique Levoir : informe des difficultés à obtenir des informations sur le déploiement de la fibre en cours dans notre commune. Elle n'a eu que peu d'informations auprès de la boutique Orange dont un certain nombre sont erronées. (Voyez votre Mairie ou même Somme Numérique) ! M. Le Maire lui indique qu'il réclame des informations auprès de Constructel depuis plusieurs semaines, et que ceux-ci viennent de renvoyer vers Orange. M. Le Maire indique avoir pris attache avec le contact donné chez Orange et tiendra informés les conseillers dès qu'il aura une réponse.

M. le Maire clos la séance à 22 h 30



